



RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS INSTAGRAM : GAGNEZ 2 Pass 2 jours pour le Festival les 3 P'tits Ours

Article 1 : Organisateur

Transdev GMVA Mobilités / Kicéo dont le siège social est situé au 45 Rue des Frères Lumière, 56000 Vannes, France, organise un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat sur Instagram du 20 août 2026 au 21 août 2026.

Article 2 : Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, disposant d'un compte Instagram valide. Les organisateurs de Kicéo ne peuvent pas participer.

Article 3 : Modalités de participation

Pour participer, il suffit de :

1. Être abonné au compte Kicéo
2. Aimer (liker) le post dédié au concours
3. Identifiez une personne en commentaire

Une seule participation par personne sera acceptée.

Article 4 : Tirage au sort

Le tirage au sort aura lieu le 21 août 2026 à 16h. Un (1) gagnant sera désigné parmi les participants éligibles. Le gagnant sera contacté sur Instagram par la page Kicéo.

Article 5 : Dotation

Le gagnant recevra 2 pass 2 jours pour le Festival les 3 p'tits Ours. Les pass sont valables pour les deux jours de festival avec une boisson offerte chaque jour par entrée. Pour récupérer les places, le gagnant contacté au préalable par Kicéo, devra seulement transmettre les noms des personnes qui auront l'accréditation.

Article 6 : Utilisation des données personnelles

Les données collectées dans le cadre de ce concours seront utilisées uniquement pour la gestion du jeu. Elles ne seront ni conservées au-delà du concours, ni transmises à des tiers.

Article 7 : Responsabilité

Kicéo ne saurait être tenu responsable en cas de perte des places. Pour retirer les places il suffira de se présenter à la billetterie du festival et de donner les noms accrédités.

Article 8 : Acceptation du règlement

La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Article 9 : Consultation du règlement

Le présent règlement est disponible gratuitement sur simple demande à l'adresse suivante :

<https://www.kiceo.fr/actualites/concours-les-3-ptits-ours/>

Article 10 : Litiges

Le présent jeu est soumis à la législation française. Tout litige relatif à son interprétation ou à son application sera soumis aux tribunaux compétents.